



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Emilien BERTHUIT

Profession : Président de l'APEL École Saint Régis

Domicilié(e) : 5, Chemin de la Rouvière - Chabannes des Bois SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à L'Espace Polyvalent Christian Boulet.

Du 22 novembre 2025 à 13 heures 30

Au 23 novembre 2025 à 02 heures 00

Pour le motif APRES-MIDI JEU DE SOCIETE ET LE SOIR BELOTE

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 18 novembre 2025

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire De Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Emilien BERTHUIT 5, Chemin de la Rouvière - Chabannes des Bois SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (LOZÈRE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 22 novembre 2025 à 13 heures 30 Au 23 novembre 2025 à 02 heures 00

Pour le motif APRES-MIDI JEU DE SOCIETE ET LE SOIR BELOTE à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE, le 18 novembre 2025

L'adjoint au Maire